



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 87780

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes au sujet des retards pris par la France en matière de diagnostic de l'autisme. Aujourd'hui en France, un nouveau-né sur 150 est concerné par les troubles de l'autisme (TSA). Malgré ces chiffres, leur prise en charge souffrirait de nombreuses insuffisances. Dans de nombreux cas, le suivi de la prise en charge se caractériserait par un manque de coordination et l'absence d'un interlocuteur clairement identifié. Les parents dénoncent notamment l'approche psychanalytique pratiquée par les centres médico-psychologiques (CMP) qui est selon eux fortement réductrice, ne prenant pas en compte les avancées neuroscientifiques et neuropsychologiques et les thérapies ayant prouvé leurs efficacités scientifiques. Il est extrêmement douloureux pour les familles d'être ainsi tenues responsables des troubles de leurs enfants, parfois en contradiction avec les diagnostics des médecins référents. Des années seraient ainsi perdues dans le diagnostic. Par ailleurs, le manque de structures spécialisées amène les familles à se séparer de leurs enfants pour les placer dans les établissements à l'étranger, en Belgique notamment, ce qui prouve que notre pays accuse un sévère retard qui n'est pas acceptable. Aussi il souhaiterait avoir la position du Gouvernement sur ces différents points.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87780

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6566